

Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret
COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUÉ

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mars, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 11h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du douze mars, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- M. Florian BOLGAR
- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Aurélie BRIANT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Valentin GRASSET
- M. Jean LE ROUX
- M. Claude MAILLARD
- M. Franck MARTIN
- M. Jérôme PASDELOU

Membre absent, excusé et représenté

- Mme Michèle PICOTY a donné procuration à Mme GOMES

Membre absent et non-représenté

- Mme France-Muriel BLANCHE

La séance est ouverte au public.

Elle démarre à 11h18. Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

M. Jérôme PASDELOU est nommé secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Pose du miroir de la Jaussée - édition du titre de recettes en fonctionnement
2. Questions diverses

1. Pose du miroir de la Jaussée - édition du titre de recettes en fonctionnement

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la demande du 11 juin 2021 de M. et Mme BATES concernant la mise en place d'un miroir de sécurité routière pour leur sortie de garage, dans le village de la Jaussée.

Lors du conseil du 11 juin 2021, le conseil municipal n'avait émis aucune objection quant à la pose de ce miroir d'autant que le financement serait pris en charge par les administrés eux-mêmes qui se sont engagés à payer cet investissement de sécurité.

Un arrangement a été trouvé avec l'UTT pour pouvoir procéder à la pose du panneau miroir de sécurité sur cette route départementale.

Mme la Maire informe le conseil que ce panneau a été posé par EVOLIS 23 en novembre 2021 et que le prix était de : 762,60 € HT soit 915,12 € TTC.

La facture a été payée à EVOLIS 23 le 28 février 2022.

Il s'agit donc aujourd'hui de délibérer sur le reversement financier de cette somme engagée par la commune et d'autoriser Mme la Maire à procéder à l'émission du titre de recette pour le reversement de la somme acquittée.

Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.

2. Questions diverses

• Réunion de la commission de révision des listes électorales

La nouvelle liste électorale a été approuvée en séance le 17 mars 2022 avec les mouvements suivants : 11 entrants, 10 sortants (dont 3 décès).

Une nouvelle réunion de la commission aura lieu juste avant les élections législatives.

• Décès de Mme Cachoncinlle

Mme la Maire nous informe qu'elle a reçu une lettre de remerciement de la famille pour la composition florale offerte lors des obsèques de Mme Cachoncinlle.

• Réunion de remise des revues d'arpentage consacrées à la commune

Mme la Maire informe le conseil que deux dates sont proposées pour la remise du travail d'arpentage effectué par les étudiants du lycée Raymond Loewy : lundi 2 mai et mardi 3 mai après-midi. La date retenue est celle du 3 mai : Mme BRIANT ainsi que MM. GRASSET et PASDELOU se proposent pour les accueillir.

- Proposition de révision des commissions communales

Mme la Maire propose aux élus d'actualiser les mouvements entre titulaires et suppléants avant la parution du prochain bulletin municipal. Un retour est demandé pour le 2 avril 2022. La commission Eoliennes doit être rétablie avec titulaire et suppléant.

- Benne à verre et panneaux d'affichage à déplacer

Deux aménagements de voirie sont à prévoir près de la benne à verre afin d'améliorer la sécurité. Les cantonniers se chargeront de la réalisation de ces travaux.

Le conseil s'accorde sur le principe de déplacer deux panneaux d'affichage municipaux :

- celui à proximité de l'épicerie sera déplacé place Poitrenaud,
- celui du croisement de Puyrageat/Les Razades sera déplacé à Puyrageat.

Notons qu'il est possible de restaurer un panneau d'affichage en stock à la mairie.

- Place de stationnement du cimetière : taux de subvention DETR

Mme la Maire informe le conseil qu'il manque 300 € de dépense à prévoir pour rendre éligible ce dossier à la DETR. Il est proposé de faire consolider quelques trous dans les allées du cimetière afin d'atteindre la somme suffisante.

- Tableau de suivi des actions communales

Mme la Maire distribue le tableau de suivi des actions communales. M. PASDELOU propose qu'il soit étudié individuellement dans un premier temps, puis de façon collégiale à la prochaine réunion du bureau municipal.

- Repas partagé à l'issue des vendredis de marché

M. GRASSET propose d'organiser un moment de convivialité après chaque marché, en partenariat avec les épiciers. Le conseil approuve à la condition que cette démarche n'engendre aucune dépense communale.

Par ailleurs, la question des marchés communaux en soirée est à l'étude pour les mois de juin, juillet et août, sur proposition de certains exposants. Cela permettrait aux personnes actives de venir les vendredis entre 18 et 22h, et ainsi d'améliorer la fréquentation du marché. Afin d'animer ces marchés nocturnes, certains conseillers et membre du public proposent d'ajouter : jeux en bois, forgerons, musiciens... Il serait même possible, si nécessaire, de s'étendre vers l'arrière de la place Poitrenaud, sur la parcelle communale.

M. GRASSET se propose pour étudier et organiser ce projet dès mai 2022.

- Événement "Greffons nos arbres" le 26 mars 2022

Le CBFE organise un atelier de greffes d'arbres fruitiers pour les habitants de la commune le 26 mars. Des tracts ont été imprimés. Mme BRIANT se propose de les distribuer pour le bourg, M. BOLGAR pour la Jaussée. Mme BRATTESANI les a déjà distribués à la Deunière.

- Invitation pour le Schéma Départementale d'AEP

La préfecture, le SDEC23 et le CG23 nous convient à une réunion dans le cadre de la mise en oeuvre du SDAEP à Aubusson le mercredi 6 avril à 14h30. M. PASDELOU propose de s'y rendre. Il serait souhaitable qu'un autre élu l'accompagne.

- Réunion du comité Eau

M. MARTIN évoque l'importance du nettoyage annuel du regard d'équilibre ainsi que la réalisation des purges. Six d'entre elles ont déjà été réalisées en 2022. Les dates sont à programmer par le comité Eau.

- Organisation de la tenue du bureau de vote (Présidentielles 2022)

Un point est réalisé avec les élus quant à leurs disponibilités pour les deux tours de scrutin. La journée de tenue du bureau de vote sera scindée en 3 : 8h-11h / 11h-14h / 14h-18h.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 12h28.

Les dates des prochains conseils restent à définir. Mme la Maire enverra des propositions aux conseillers municipaux.

Le 22 mars 2022

Mme la Maire, Béatrice GOMES